

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2021-119

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2021

Sommaire

DDT-Nièvre /

58-2021-07-07-00003 - ARRÊTÉ portant suppléance du Directeur
départemental des territoires (2 pages)

Page 3

DDT-Nièvre

58-2021-07-07-00003

ARRÊTÉ portant suppléance du Directeur
départemental des territoires



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTÉ
portant suppléance du Directeur départemental des territoires

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018 portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 58-2021-06-04-00002 du 4 juin 2021 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

VU l'arrêté préfectoral n° 58-2021-06-08-00002 du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral n° 58-2021-06-08-00003 du 8 juin 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des territoires en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre toutes dispositions pour assurer le fonctionnement des services de la Direction départementale des territoires pendant les périodes d'absence ou d'empêchement provisoire du Directeur départemental des territoires de la Nièvre du 19 juillet au 30 juillet 2021 inclus.

ARRÊTE

Article 1 :

M. Samuel GUILLOU, Chef du service aménagement urbanisme habitat, est chargé de la suppléance du Directeur départemental des territoires de la Nièvre du 19 juillet au 30 juillet 2021 inclus, pour toutes les décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines mentionnés dans l'arrêté du 8 juin 2021 visé ci-dessus.

Préfecture de la Nièvre
Tél : 03 86 60 70 80
Courriel : courrier@nievre.pref.gouv.fr
Site internet : <http://www.nievre.gouv.fr>

Article 2 :

Cet arrêté complète les arrêtés portant délégation de signature susvisés.

Article 3 :

Cet arrêté entre en vigueur à compter du 19 juillet 2021.

Article 4 :

M. le Directeur départemental des territoires, et l'agent concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le - 7 JUIL. 2021

Le Préfet



Daniel BARNIER